

**LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS  
VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT ET LE GARDER DANS VOS DOSSIERS, EN RÉFÉRENCE**

Fidelity Clearing Canada ULC («**FCC**») agit à titre de courtier chargé de comptes pour le compte de Marchés Financiers Dundee, une division d'entreprise de Valeurs mobilières Dundee Ltée («**Dundee**» ou «**nous**») et de ses mandataires aux fins des services de compensation et de règlement d'opérations, de tenue de dossiers et de garde de valeurs fournis à l'égard de votre compte. Dundee est indépendante de FCC et a chargé cette dernière de fournir certains services de compensation et de règlement d'opérations, de tenue de dossiers et de garde de valeurs à l'égard de votre compte. Ces services sont fournis dans le cadre de l'entente écrite visant les services de remisier et de courtier chargé de comptes intervenue entre FCC et Dundee (l'«**entente**»). Il est important que vous compreniez bien les responsabilités respectives de Dundee et de FCC aux termes de l'entente.

La présente déclaration porte sur la répartition de base des fonctions entre Dundee et FCC concernant le traitement de votre compte. Elle ne constitue pas une énumération de tous les cas possibles, mais uniquement une déclaration générale.

**Responsabilités de Valeurs mobilières Dundee Ltée.**

Il nous incombe en particulier de fournir des services à l'égard de votre compte de courtage et de le surveiller par l'entremise de notre propre personnel, en respectant nos propres politiques ainsi que les lois et règlements applicables. Dundee est notamment responsable:

- d'approuver l'ouverture de votre compte et d'obtenir les documents nécessaires pour celui-ci;
- de connaître et de comprendre vos objectifs de placement;
- de tous les conseils de placement, recommandations de placements ou services de gestion de placements qui peuvent vous être fournis. Il nous incombe également d'établir si des types particuliers d'opérations, qui peuvent vous être recommandés (p. ex., opérations sur marge, options, ventes à découvert, contrats de couverture convertibles, etc.), vous conviennent;
- de l'acceptation et de l'exécution des ordres sur titres et, à cet égard, nous émettrons et recevrons des chèques et nous livrerons et recevrons des titres en votre nom relativement à toutes les opérations effectuées suivant vos instructions transmises par l'intermédiaire du courtier chargé de comptes;
- de connaître les faits concernant tous les ordres d'achat et de vente de titres ayant trait à votre compte;
- de recevoir et d'assurer la garde de liquidités pour votre compte ainsi que de recevoir et de remettre des chèques pour votre compte;
- de déterminer correctement et d'envoyer rapidement à FCC les titres nécessaires au règlement des opérations;
- de surveiller les activités de la personne ou des personnes qui fournissent des services à l'égard de votre compte, de résoudre toute plainte concernant le traitement de votre compte et, de façon plus générale, de veiller au maintien de bonnes relations avec vous.

**Responsabilités de Fidelity Clearing Canada ULC**

En général, FCC n'est responsable que des services qui sont fournis à la demande ou suivant les instructions de Dundee et qui sont précisés dans l'entente visant les services de remisier et de courtier chargé de comptes. FCC est notamment responsable:

- de régler les achats, les ventes ou les transferts de titres dans votre compte conformément à nos instructions. FCC n'acceptera pas des ordres qui sont transmis directement par vous, sauf si elle y est tenue par les lois applicables ou par les exigences d'un organisme d'autoréglementation;
- de recevoir et de livrer des titres pour votre compte et d'enregistrer ces réceptions et ces livraisons d'après l'information que nous lui fournirons ou que vous lui fournirez directement, par écrit;
- d'assurer la garde des titres reçus à l'égard de votre compte, de recueillir et verser les dividendes et les intérêts, et de traiter les réorganisations et les instructions de vote relativement aux titres détenus. FCC est responsable de la garde de vos titres seulement une fois qu'ils sont en la possession matérielle ou sous le contrôle de FCC; et
- de préparer et de vous transmettre les avis d'exécution, ou de fournir des services à Dundee en vue de la préparation et la transmission desdits avis d'exécution. FCC préparera et vous transmettra des relevés de compte périodiques indiquant les opérations traitées dans votre compte.

**FCC NE VÉRIFIE PAS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR Dundee CONCERNANT VOTRE COMPTE OU LES OPÉRATIONS TRAITÉES DANS VOTRE COMPTE, ET N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA VÉRIFICATION DE LA PERTINENCE DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR Dundee EN VOTRE NOM.**

## **PROTECTION DU COMPTE**

La sécurité et la protection de vos avoirs sont de la plus grande importance. Dundee et FCC sont des sociétés membres du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Les comptes de clients sont protégés contre les pertes découlant de l'insolvabilité d'une société membre jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$. Vous pouvez vous procurer une brochure explicative sur le FCPE, sur demande, auprès de votre institution financière, ou en vous rendant à [www.fcpe.ca](http://www.fcpe.ca).

---

**LA PROTECTION DU COMPTE S'APPLIQUE DANS LE CAS, PEU PROBABLE, OÙ VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE LTÉE OU FIDELITY CLEARING CANADA ULC DEVIENNENT INSOLVABLES ET NE SONT PLUS EN MESURE DE RESPECTER LEURS OBLIGATIONS ENVERS LEURS CLIENTS. LE FCPE NE COUVRE PAS LES PERTES SUBIES PAR DES CLIENTS EN RAISON DE LA FLUCTUATION DES COURS DU MARCHÉ, PEU IMPORTE LA CAUSE DE CES PERTES**

---